

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze du mois de Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, Adjoints, M. DERUE Alain, Mme. LESPINASSE Renée, M. VERLINDEN Samuel, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, Mme DUBREUX Sylvie.....
M. TONDEUR Jérémie, Conseillers municipaux ;

Absent excusé:
Absent non excusé :.....

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :11
EN EXERCICE :09
PRESENTS :09

Secrétaire de séance : Michel Blyau

DATE DE LA CONVOCATION : Vendredi 07 décembre 2018
DATE D’AFFICHAGE : Lundi 17 décembre 2018

Adoption du compte rendu du 05 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 05 novembre 2018

Hommage à Mme Zanaguiramane

Monsieur le Maire restitue le courrier de M. Alexander Grimaud, le Sous-Préfet d'Avesnes sur Helpe, qui présente ces condoléances suite au décès de Françoise Zanaguiramane, conseillère municipale.

Formation des commissions municipales

Monsieur le Maire, assisté du Conseil Municipal, a procédé à la formation des diverses commissions municipales; A l'unanimité les membres du Conseil ont décidé la formation de ces commissions et la désignation de leurs membres.

- **TRAVAUX** : M. DERUE Alain, BLYAU Michel, M.LOUGUET Alain,.....
- **FINANCES** : M. TONDEUR Jérémie, Mme DUBREUX Sylvie.....
- **CIMETIERE** : Mme LESPINASSE Renée, M.BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain.....
- **FETES** : M. LEVEQUE Jean, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. DERUE Alain, Mme LESPINASSE Renée, M. TONDEUR Jérémie, Mme DUBREUX Sylvie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, M VERLINDEN Samuel
- **SCOLAIRE** : M. VERLINDEN Samuel, Mme LESPINASSE Renée,
- **STATISTIQUES AGRICOLES** : M. LOUGUET Alain, M. DERUE Alain, M. BLYAU Michel.....
- **FLEURISSEMENT** : Mme. LESPINASSE Renée, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie.....
- **RESPONSABLES SALLE POLYVALENTE** : M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, M. Alain Louguet , M. Michel Blyau.....

Indemnité au comptable public

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissement publics locaux,

Décide à **5 voix pour, 3 contre, 1 abstention**

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
D'accorder l'indemnité de conseil au taux de **100%** par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame Desmedt Nicole, Receveur Municipal

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Dépenses d'investissement 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits seront répartis comme suit :

Chapitre 21 : 18623€ (1/4 de 74 492€ de 2018) – 5332€ (Rbst de la dette) = 13291€ maxi

article 2135 : 13 000

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Amortissement des frais d'urbanisme

Vu l'article L2321-2, 27e du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants, sont tenus d'amortir leur investissement.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais relatifs à l'urbanisme, la durée d'amortissement ne peut excéder 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **9 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

D'amortir les frais relatifs à l'urbanisme sur **10 ans**

Décision modificative N° 4 - opération d'ordres budgétaires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Communes ;
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
- Vu le projet de décision modificative présenté par M. Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fnt	023. D-OSF	D	9 440,85 €	-1 515,87 €	7 924,98 €
Fnt	6811. D-OSF	D	0,00 €	1 515,87 €	1 515,87 €
Inv	021. R-OSF	R	9 440,85 €	-1 515,87 €	7 924,98 €
Inv	2031. R-OIF	R	6 099,60 €	6 099,60 €	12 199,20 €
Inv	2113. D- RE	D	0,00 €	-3 400,00 €	-3 400,00 €
Inv	21318. D-OIF	D	6 099,60 €	6 099,60 €	12 199,20 €
Inv	2181. D- RE	D	4 000,00 €	2 800,00 €	6 800,00 €
Inv	2315.172 D- RE	D	1 000,00 €	600,00 €	1 600,00 €
Inv	2802. R-OSF	R	0,00 €	1 515,87 €	1 515,87 €

- Vu l'avis favorable de Municipal en date du 14/12/2018 après en avoir délibéré, **9 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°4 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Fnt	023. D-OSF	D	9 440,85 €	-1 515,87 €	7 924,98 €
Fnt	6811. D-OSF	D	0,00 €	1 515,87 €	1 515,87 €
Inv	021. R-OSF	R	9 440,85 €	-1 515,87 €	7 924,98 €
Inv	2031. R-OIF	R	6 099,60 €	6 099,60 €	12 199,20 €
Inv	2113. D- RE	D	0,00 €	-3 400,00 €	-3 400,00 €
Inv	21318. D-OIF	D	6 099,60 €	6 099,60 €	12 199,20 €
Inv	2181. D- RE	D	4 000,00 €	2 800,00 €	6 800,00 €
Inv	2315.172 D- RE	D	1 000,00 €	600,00 €	1 600,00 €
Inv	2802. R-OSF	R	0,00 €	1 515,87 €	1 515,87 €

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie changeront et seront : Lundi de 17-18h, mercredi de 11-12h, vendredi de 9-10h

Une prise en charge du thermostat du logement de l'école d'environ 300€

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....